

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 11 août 2017
à 15 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le vendredi 11 août 2017, à 15 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2017.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1174950008

Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

District(s) : Mile-End

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1177705002

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$ aux écoles Espace-Jeunesse et Au pied de la montagne, dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », et approbation des projets de convention à cet effet.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945008

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à « La Petite Maison de la Miséricorde » pour l'organisation annuelle de leur épiluchette de blé d'inde, qui aura lieu le 31 août 2017.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1172957006

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, un logement au rez-de-chaussée et deuxième étage, et un logement au sous-sol pour un total de deux logements, situé aux 4352-54, rue Rivard.

District(s) : Jeanne-Mance

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 10 août 2017

**Dossier # : 1174950008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne - Dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

Attendu qu'une: entente de conformité entre la Ville et Aménagement Côté Jardin est intervenue.

1. D'autoriser une dépense de 2 346 665,94 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne;
2. D'attribuer à Aménagement Côté Jardin Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, pour un contrat total approximatif de 1 984 560,94 \$ toutes taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour la soumission DCSLPDS54-17-14;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Luc GOSSELIN **Le** 2017-08-09 13:37**Signataire :**

Luc GOSSELIN

Chef de division parcs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1174950008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une dizaine d’années, le secteur des voies ferrées du Mile-End a fait l’objet de plusieurs démarches de réflexion autant citoyennes que de la part de l’arrondissement et plusieurs projets et interventions ont été réalisés à cet effet, dont la plupart découlaient de souhaits émis par les citoyens du quartier.

Suite aux nombreuses consultations citoyennes et événements réalisés dans le secteur, l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal désire poursuivre le développement et la requalification du site situé en partie sous le viaduc Van Horne, et ce, en y réalisant son tout premier aménagement d’une aire de planche à roulettes (skatepark).

Soucieux d’offrir un aménagement qui répond adéquatement aux besoins spécifiques des usagers de la planche à roulettes, l’arrondissement a sollicité la collaboration de l’association Skateparks Montréal afin de concevoir un concept d’aménagement qui servira de prémisses à la production des plans et du cahier des charges définitifs.

Dans le but de permettre ce réaménagement, nous avons dû au préalable :

- octroyer un contrat pour effectuer une caractérisation environnementale;
- octroyer un contrat pour le design d'éclairage;
- octroyer un contrat pour le volet électrique (plans, devis et surveillance);
- octroyer un contrat pour la réalisation des plans et du cahier des charges, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement;
- octroyer un contrat pour la révision du volet conception de la proposition d'aménagement et des documents contractuels, ainsi que la surveillance des travaux spécifiques de l'aire de planche à roulettes.

Le site d’intervention est circonscrit par la voie ferrée du CP au nord, la rue Cloutier à l’est et le boulevard Saint-Laurent à l’ouest. Il offre un potentiel important et l’arrondissement vise sa mise en valeur. Le site est actuellement vacant et utilisé par les usagers du secteur comme espace de stationnement. Plusieurs événements culturels éphémères tantôt organisés et tantôt spontanés ont eu lieu sur le terrain. Le projet a été présenté à diverses

étapes de conception à la communauté et adapté en fonction des préoccupations recueillies.

À sa séance du 4 juillet dernier, le conseil d'arrondissement a octroyé le dossier au deuxième plus bas soumissionnaire conforme en se basant sur les informations dont il disposait. Toutefois à la suite de nouvelles données reçues, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 juillet, à l'annulation du contrat DCCLPDS54-17-14 (Aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne) qui avait été octroyé au deuxième plus bas soumissionnaire ainsi que toutes les dépenses incidentes y afférents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0300 - 13 juillet 2017 - Annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik inc. au terme de la résolution CA17 25 0251, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

CA17 25 0251 - 4 juillet 2017 - Octroi d'un contrat à Soucy Aquatik inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

CA17 25 0008 - 6 février 2017 - Octroi d'un contrat de services professionnels à l'entreprise TOPO-Architecture de paysage pour une somme maximale de 24 719,63 \$, afin de réviser le volet conception de la proposition d'aménagement, l'ensemble des documents contractuels et assurer la supervision des travaux au terrain, pour le projet d'aménagement du skatepark.

CA17 25 0006 - 6 février 2017 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Rousseau-Lefebvre inc. pour une somme maximale de 91 060,20 \$, afin de réaliser les plans et le cahier des charges, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, pour le projet du skatepark.

CA16 25 0414 - 5 décembre 2016 - Octroi d'un contrat de services professionnels à l'entreprise en génie conseil Les Consultants S.M. Inc. pour une somme maximale de 12 647,55 \$, afin de réaliser les plans et devis et d'assurer le suivi des travaux électriques pour le projet d'aménagement du skatepark.

CA16 25 0415 - 5 décembre 2016 - Octroi d'un contrat de services professionnels à l'entreprise Ombrages pour une somme maximale de 11 302,04 \$, afin de réaliser des travaux de design et d'éclairage, pour le projet d'aménagement du skatepark.

CA16 25 0381 - 7 novembre 2016 - Approbation du projet de convention avec l'entreprise en génie conseil SNC-Lavalin pour des services professionnels, au montant de 6 415,61 \$, afin de réaliser une caractérisation environnementale des sols (phase II), et la préparation d'un rapport pour le projet d'aménagement du skatepark.

DESCRIPTION

L'objectif de cet aménagement consiste en la création d'une aire de planche à roulettes, en contribuant à la mise en valeur de cet espace en y intégrant des zones de végétation. Cet aménagement a pour but de diversifier les actifs dans les parcs de l'arrondissement et mieux répondre aux attentes de la population.

Les interventions incluses à l'intérieur de cette soumission se résument comme suit :

Aménagement d'une aire de planche à roulettes

- Gestion des sols contaminés selon les normes gouvernementales en matière d'environnement;
- Démolition des surfaces d'asphalte et remplacement par des surfaces en béton et gravier;
- Construction des structures de l'aire de planche à roulettes et des modules amovibles;
- Ajout de lampadaires et de bollards;
- Ajout de mobilier, bancs, corbeilles à papier, fontaine à boire et support à vélo;
- Ajout de roches de type "Boulder";
- Mise en place des surfaces gazonnées;
- Plantation de végétaux.

Le montant inscrit pour les travaux contingents à la formule de soumission est de l'ordre de 156 916,40 \$ avant les taxes ce qui équivaut à un montant de 10 % du prix avant les taxes.

Les dépenses incidentes suivantes, pour un montant de 362 105 \$ sont ajoutées aux travaux pour: le mobilier, les équipements électriques incluant l'installation, les végétaux, les frais pour les analyses de sols incluant la surveillance durant les travaux et les tests de laboratoire pour la qualité du béton et la compaction. Un Montant de 24 600 \$ est attribué pour la fourniture de biens fabriqués et services fournis par des fournisseurs à l'interne et un montant de 337 505 \$ est attribué pour la fourniture de biens fabriqués et services fournis par des fournisseurs externes.

Un appel d'offres public s'est tenu du 2 au 19 juin 2017; il y a eu dix (10) preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le «système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec».

JUSTIFICATION

Après analyse de la soumission DCSLPDS54-17-14, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc., pour un montant de 1 984 560,94 \$ comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, puisque ce dernier, en vertu d'une entente intervenue à démontrer sa conformité à nos exigences.

Soumissionnaires (4)

Aménagement Côté Jardin Inc.	1 984 560,94 \$
Soucy Aquatik Inc.	2 099 443,50 \$
Construction Belfor Inc.	2 135 759,60 \$
L'Archevêque & Rivest Ltée.	2 163 829,50 \$

Une estimation de 1 787 486,72 \$ excluant un montant de 362 105 \$ pour les dépenses incidentes donnant une estimation totale de 2 149 573,72 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a donc un écart de 11 % environ entre l'estimation et la soumission. Nous sommes en accord avec cet écart.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a accordé à l'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc. l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public. L'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement sont répartis comme suit:

Contrat:	1 984 560,94 \$
Incidences:	362 105,00 \$
Dépenses totales:	2 346 665,94 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de l'aire de planche à roulettes nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, l'aménagement de ce site permet de poursuivre nos engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs pour offrir une meilleure qualité de vie. De plus, il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en intervenant dans les parcs et en ajoutant du verdissement. Les bassins qui seront construits pour l'usage de la planche à roulettes auront une double fonction; ils serviront pour la récréation et de bassins de rétention des eaux pluviales permettant de limiter le débit d'eau dans le réseau d'égout municipal lors des périodes de pluies abondantes. En fonction de la quantité des précipitations, l'eau sera accumulée dans les bassins approximativement durant 24 à 36 heures avant d'être rejetées dans le réseau. Cette approche permet de répondre au règlement municipal C1.1 concernant la gestion des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le futur site de l'aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne sera fermé à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au 13 juillet 2018 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 120 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est le 21 août 2017, ils devraient débuter dès que nous aurons reçu l'approbation du conseil d'arrondissement et suite à la réunion de démarrage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les travaux seront diffusés sur l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Les travaux seront aussi annoncés sur le site de l'arrondissement dans la section Travaux en cours et dans les fiches 311. De plus, sur place, des panneaux informatifs seront installés sur les clôtures de chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat pour les travaux de réalisation - CA	11 août 2017
Début des travaux	Après approbation par le conseil d'arrondissement
Fin des travaux	Juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric COUTURE, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division

Le : 2017-08-08

**Dossier # : 1177705002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$ aux écoles Espace-Jeunesse et Au pied de la montagne dans le cadre du programme «Projets écoles de quartier» / Approuver les projets de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$, dans le cadre du programme «Projets écoles de quartier», aux projets des deux écoles tels que décrits dans le sommaire décisionnel.
2. D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-08-03 15:22

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1177705002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$ aux écoles Espace-Jeunesse et Au pied de la montagne dans le cadre du programme «Projets écoles de quartier» / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement créait un fonds dédié aux écoles publiques financé par les revenus de la vente des vignettes journalière et mensuelle. Encore cette année, un appel de projets a été lancé, afin de soutenir des initiatives qui rendent l'école attrayante. Les projets retenus sont élaborés tant par des parents que par des enseignants et contribuent à ancrer leur école dans leur milieu. De plus, les projets doivent respecter les priorités de l'arrondissement : valoriser et sécuriser le transport actif, offrir de l'animation culturelle, sportive et communautaire, encourager la participation citoyenne et améliorer la qualité de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 17200041 : 6 mars 2017 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 37 300 \$ à différentes écoles dans le cadre du programme «Projets écoles de quartier»/ Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : École Espace Jeunesse

Nom du projet : Cours d'école

Brève description du projet : Aménagement de la cour d'école en deux sections: La petite cour et la zone sportive. La petite cour aura pour objectif de rassembler les élèves lors des moments de détente et pour des repas pique-nique. L'espace sera attrayant avec des tables et un graffiti végétal. La zone sportive qui sera située sur le côté nord permettra aux élèves d'être plus actifs, avec l'ajout d'un panier de basket ball. L'échéancier des travaux était prévu pour le printemps 2017.

Montant de la contribution : 5 000 \$

Nom de l'organisme : École au Pied-de-la-Montagne, Pavillon Jean-Jacques-Olier.

Nom du projet : Scène sur cour.

Brève description du projet : Réalisation d'une plate-forme en bois dans la cour de l'école destinée à devenir une scène pour promouvoir des événements de l'école et du

quartier ainsi que des activités théâtrales, d'improvisation et des événements culturels. L'échéancier des travaux était prévu pour le printemps 2017.

Montant de la contribution : 5 500 \$

JUSTIFICATION

En appui au rôle primordial de l'école en tant que pivot de la communauté, l'arrondissement veut permettre la mise sur pied de projets porteurs susceptibles d'améliorer le milieu de vie et de développer l'appartenance des élèves à leur école et à leur quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans le plan de développement «Montréal Durable 2016-2020». Ils répondent à la priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets contribuera à améliorer le milieu de vie des élèves.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cristina ROMERO, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Cristina ROMERO, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN
Agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-03

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice



Dossier # : 1173945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 500 \$ à La Petite Maison de la Miséricorde pour l'organisation annuelle de leur épluchette de blé d'inde qui aura lieu le 31 août 2017.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 500 \$ à La Petite Maison de la Miséricorde, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-08-04 15:30

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173945008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 500 \$ à La Petite Maison de la Miséricorde pour l'organisation annuelle de leur épluchette de blé d'inde qui aura lieu le 31 août 2017.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution de 500 \$ à La Petite Maison de la Miséricorde pour l'organisation annuelle de leur épluchette de blé d'inde qui aura lieu le 31 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Petite Maison de la Miséricorde organise une épluchette de blé d'inde afin de souligner la fin des activités de l'été, soit les Belles sorties de Rosalie, et le début d'une nouvelle année scolaire. Les familles et les voisins sont invités à aller souper lors de cet événement qui se veut rassembleur et qui attire plus de 150 personnes annuellement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La contribution sera mentionnée dans la communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 4 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-03

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1172957006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, un logement au rez-de-chaussée et deuxième étage et un logement au sous-sol pour un total de deux logements, situé aux 4352-54, RUE RIVARD

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE DEUX ÉTAGES AVEC MEZZANINE ET TERRASSE AU TOIT, POUR UN TOTAL DE DEUX LOGEMENTS - 4352-54, RUE RIVARD.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 11 juillet 2017;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 %, seront transmis à la direction avant l'émission du permis.

Il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte James Lalonde, reçus par la Direction le 4 août 2017, pour la construction d'un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de deux logements, situé au 4352-54, rue Rivard (lot 1 203 507), faisant l'objet de la demande de permis 3001282160, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Benoît MALETTE **Le** 2017-08-09 15:45

Signataire :

Benoît MALETTE

Chef de division études techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1172957006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, un logement au rez-de-chaussée et deuxième étage et un logement au sous-sol pour un total de deux logements, situé aux 4352-54, RUE RIVARD

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001282160) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 10 février 2017. Cette demande concerne le site du 4352-54, rue Rivard, où un bâtiment a été démoli à la suite d'un incendie en décembre 2013 (permis no 3000351617-13), et vise à ériger un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasse au toit, de 2 logements, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*. Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*. Le lot est situé du côté ouest de la rue Rivard, entre la rue Marie-Anne Est et l'avenue du Mont-Royal Est, dans l'aire de paysage 2 (Saint-Jean Baptiste) et l'unité de paysage 5B (ferme Comte). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement du mur de façade sera en brique d'argile de couleur beige-brun, modèle Black Hills de Sioux City et de panneaux métalliques. L'arrière sera aussi recouvert de brique d'argile du même modèle. Quant à la mezzanine, les murs latéraux seront en brique d'argile et ceux de la façade et arrière seront en panneaux métalliques de couleur argent. La cour avant sera végétalisée avec des arbustes et des plantes et dans la cour arrière, un arbre mature existant sera conservé. Enfin, la terrasse de la mezzanine sera pourvue de bacs de végétaux permanents.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 30 mai et 11 juillet 2017 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés par l'architecte James Lalonde, reçus par la Direction le 4 août 2017, pour la construction d'un bâtiment de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de deux logements, situé aux 4352-54, rue Rivard (lot 1 203 507).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 11 juillet 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement paysager au sol est prévu en cours avant et arrière, incluant la conservation de l'arbre mature existant. Les toitures seront gris pâle ou blanches.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-09

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme